

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEOVIA ELECTRONICS**

(Eurolist)

Par courrier du 12 mars 2008, complété par un courrier du 13 mars, M. Seung Joon Im a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mars 2008, par suite d'une cession d'actions NEOVIA ELECTRONICS sur le marché, les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% du capital de la société NEOVIA ELECTRONICS et détenir 101 753 actions NEOVIA ELECTRONICS représentant 203 506 droits de vote, soit 5,70% du capital et des 10,03% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 785 449 actions représentant 2 028 103 droits de vote.